

La vie des associations

Société de Chasse

La Société de Chasse de Jugeals-Nazareth organise son traditionnel **repas de chasse** le samedi 17 mars 2018 à la salle polyvalente à 20h30. Au menu : Kir / Soupe / Salade de gésiers / Civet de sanglier / Mique / Trou Normand / Gigot de chevreuil romarin / Gratin de légumes / Fromage / Dessert / Café et Vin compris. **Avec animation musicale.**

Tarif : 25€. Enfants : 12€ jusqu'à 12 ans. Réservation **avant le 9 mars 2018**. Karine Gouygoux au 06 09 06 62 13 ou Dominique Serre au 06 13 59 11 13.



JN Rando

16 adhérents de JN Rando sur les 22 que compte l'association ont participé à leur AG jeudi dernier. Nous avons enregistré cette année, 3 nouvelles adhésions venant compenser 3 départs. La trésorière et le commissaire aux comptes ont fait part de la bonne situation financière et le président a fait le point des activités de 2017. L'achèvement de nos travaux de réhabilitation du chemin de Briat a débouché sur un nouveau circuit bien apprécié, dit « de la lune au tunnel » qui fait désormais partie du PDIPR, Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. M.Claude Jacques représentait le comité départemental de la FFRP, il a rappelé les activités du comité en matière de formation, animation, sécurité, répondu aux questions et offert une trousse de sécurité. C'est grâce aux actions conjuguées des bénévoles de la FFRP et des pouvoirs publics que nous avons des chemins entretenus et balisés, d'où la nécessité de soutenir les clubs affiliés à la FFRP. Les adhérents volontaires ont proposé des randonnées dominicales jusqu'en octobre, et les randos du vendredi après-midi ont été confirmées mais ne font pas l'objet du programme car organisées ponctuellement en fonction des disponibilités. La traditionnelle sortie de Pentecôte aura lieu pendant 3 jours, sur le magnifique circuit dit « La Dordogne de Villages en Barrages ». Plusieurs membres vont participer, lors de la prochaine « Brive Tulle Nature VTT » à l'encadrement sécurité et ravitaillement à Jugeals-Nazareth. Puis ce fut les votes, les rapports financiers et d'activités ont été approuvés et le bureau reconduit tout cela à l'unanimité. Le groupe sentiers et balisage compte 7 bénévoles pour entretenir et améliorer nos chemins, tandis que nous avons 2 baliseurs diplômés par la FFRP. La réunion s'est terminée par le *moment convivial* comme on dit maintenant. Plusieurs adhérents à moins que ce soit des adhérentes, nettement majoritaires, ont offert des pâtisseries et aussi quelques bouteilles, avec modération pour le contenu des bouteilles. Tous les adhérents invitent les lecteurs du présent article et les autres, à nous rejoindre, sachant qu'il est possible de participer à 2 randonnées avant d'adhérer. Pour plus de renseignements contacter Daniel GINIBRIERE au 05 55 24 67 15. **Prochaine randonnée le dimanche 18 mars à Estivals pour 8km. Rendez-vous à 13h30 au parking sous la salle polyvalente.**

ASJN : Point sur les équipes seniors

L'équipe 1 a joué 12 matchs : 6 victoires, 5 nuls et 2 défaites, elle est 3ème sur 12 équipes.

L'équipe 2 a joué 9 matchs : 5 victoires et 4 défaites, elle est 5ème sur 12 équipes.

L'équipe 3 a joué 6 matchs : 2 victoires, 1 nul et 3 défaites, elle est 3ème sur 5 équipes.

Félicitations à l'ASJN (École de foot, Seniors et bénévoles) qui portent haut les couleurs de notre commune.

Continuez à venir supporter vos équipes : au Stade du PUY BLANC à Noailles :

. L'équipe 1 : samedi 17/03 à 20h00 contre Saint Sulpice le Guéretois ; samedi 07/04 à 20h00 contre Varetz.

. L'équipe 2 : samedi 03/03 à 18h00 contre Allasac ; samedi 10/03 à 18h00 contre Saint-Exupéry ; dimanche 08/04 à 15h00 contre Argentat 2.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Mairie

Téléphone : 05 55 85 90 53

Fax : 05 55 85 58 75

Mail : mairie.jugealsnazareth@wanadoo.fr

Site : www.jugeals-nazareth.fr

Monsieur le Maire : 06 45 12 48 74

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

Mardi : 8h à 12h

Mercredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h

Jeudi : 8h à 12h

Vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h

Permanence d'un élu le samedi de 9h30 à 11h30 (sauf été).

Cantine : 05 55 85 97 96

Garderie : 05 55 85 92 60

Centre de loisirs : 06 76 15 76 59

INFORMATIONS UTILES

Cabinet médical :

Docteur BOUSSEYROUX-LAMAGAT

Tel. 05 55 85 95 76

Médecin de garde : 15

Infirmières :

Catherine CLAUZEL-RUBELLIN

Tel. 05 55 85 86 56

Mob. 06 80 02 04 00

Carole NEGRET & Stéphanie MARQUES

06 48 31 09 54 / 06 83 29 95 27

Assistantes maternelles :

Sandra RENAULT La Borie Basse

Tel. 06 83 03 17 26

Jocelyne DUHIN La Brande

Tel. 09 67 39 07 39 ou 06 22 53 15 31

Brigitte TILLET La Brande

Tel. 05 55 85 56 70 ou 06 08 35 76 98

Maryse IRIGOYEN Montplaisir

Tel. 06 17 17 64 55 ou 05 55 87 22 52

Assistante sociale

Nathalie Collet au 0519078131

Famille d'accueil personnes âgées :

Lysiana JEGAT (05 87 43 92 90)

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17 ou 05 55 86 08 12

SAUR : 05 53 54 60 38

ERDF DEPANNAGE ELECTRICITE :

0 972 675 019

Trésorerie de Malemort et Beynat :

Tel : 05 55 92 06 00

Fax : 05 55 17 91 84

ACCUEIL DE LA PAROISSE

Presbytère Saint-Martin (05 55 24 10 82)

Presbytère Saint Cernin (05 55 24 07 70)

Le Bulletin

Mars 2018



Le mot du Maire

Je suis amené à faire un petit rappel sur vos obligations en matière d'urbanisme, de clôture, etc...

Toute construction, y compris annexe, garage, terrasse, piscine ou modification de vos bâtiments, nécessite une demande en Mairie.

S'agissant des clôtures, notamment le long des voies communales ou départementales, vous devez impérativement avoir un arrêté d'alignement délivré par la mairie ou le Département.

D'autre part, la nature de la clôture, les matériaux employés, la hauteur des différents matériaux, tout ceci fait l'objet d'une réglementation inscrite à notre PLU.

Lorsque vous réalisez des travaux que je viens d'énumérer sans aucune demande, vous vous exposez à une obligation de démolition et à d'éventuelles amendes si ce n'est pas conforme.

Vous êtes nombreux à respecter ces règles, je vous en remercie, et je comprends que vous puissiez être choqué lorsque vous observez certains travaux douteux sur l'aspect et réalisé sans aucun respect des règles.

Depuis quelques temps, j'observe aussi d'autres comportements.

Certains viennent bien en mairie déposer un document d'urbanisme puis, après l'accord signé par arrêté avec les prescriptions adéquates, la réalisation des travaux, quelques fois, n'est pas conforme à l'arrêté délivré par le Maire.

Encore une fois ces pétitionnaires s'exposent à une obligation de démolition des travaux réalisés, voire à des amendes suite à un contrôle des différents services d'Urbanisme ou des impôts.

Je compte sur votre citoyenneté et j'espère que vous comprendrez les raisons qui m'amènent à faire ce rappel aux règles.

Réunion cantonale du Jeudi 8 mars 2018

La réunion entre les Maires du canton et les élus du Conseil Départemental se déroulera le 8 mars 2018 à 14 heures, à l'issue de cette réunion, à 18 heures vous êtes invité à venir échanger avec le Département à la Salle polyvalente de Cublac.

Commémoration de la fin de la Guerre d'Algérie

Suite à un accord entre les communes de Jugeals-Nazareth, Nespouls, et Turenne, cette année la Commémoration aura lieu le lundi 19 mars 2018 à 18 heures au monument aux morts de Turenne.

Le Maire, Gérard Bagnol

www.jugeals-nazareth.fr